



RÈGLEMENT DIVISION DÉPARTEMENTALE DE PARIS

Saison 2019

Filière par équipe de club

La filière par équipe de club comporte trois niveaux de division :

- Le niveau national (D1 et D2 ou DNAP)
- Le niveau régional (Excellence et Honneur)
- Le niveau départemental (DD)

La Division Départementale (DD) s'inscrit dans cette filière par équipe avec pour but de :

- Décerner le titre de champion de la Division Départementale de Paris
- Désigner les représentants du département à la finale régionale des DD
- Préparer les archers à être compétitifs le jour de la finale régionale des DD

Elle est accessible à tous les clubs parisiens et comprend 4 divisions ouvertes :

- Division Arc classique Dames
- Division Arc classique Hommes
- Division Arc à poulies Dames
- Division Arc à poulies Hommes

Attention

- Un même club ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division
- Si la meilleure équipe du club descend d'une division, les autres équipes du même club descendent également d'un niveau

Déroulement de l'épreuve

Conformément au règlement régional, l'épreuve s'appuie sur 3 compétitions extérieures dont un tir extérieur 2x50m et un tir extérieur 2x70m désignés d'avance. Pour Paris, les 3 compétitions sont :

1. Le championnat départemental de Paris de tir extérieur 2x50m
2. Le championnat départemental de Paris de tir extérieur 2x70m
3. Une compétition sélective de tir extérieur 2x70m au libre choix du club, le dernier weekend sélectif étant celui du 30/06/2019

Les 3 ou 4 compétiteurs devront être classés dans le même concours. Les 3 feuilles de résultats division départementale (cf. formulaire en annexe) remplies avec le nom des archers composant l'équipe et les scores obtenus (dûment validées par l'arbitre responsable) devront être transmises au Comité Départemental au plus tard le :

02/07/2019

Les résultats seront proclamés durant la première quinzaine de juillet 2019.



RÈGLEMENT DIVISION DÉPARTEMENTALE DE PARIS

Saison 2019

Inscription des clubs

La feuille d'inscription valant engagement de l'équipe (cf. formulaire en annexe) doit parvenir au Comité Départemental au plus tard le **31 mars 2019**. Il ne peut y avoir qu'une seule équipe par club dans chaque division ouverte.

Finale régionale des Divisions Départementales

La 1^{ère} équipe de chaque division est qualifiée d'office pour la finale régionale des Divisions Départementales qui se déroule sous la forme d'un tir extérieur avec phases finales par équipes à l'instar des divisions supérieures. Les autres équipes parisiennes engagées seront classées avec celle des autres départements franciliens selon le score obtenu lors des épreuves de tir extérieur 2x70m et 2x50m désignées d'avance.

Les vainqueurs de cette finale régionale accéderont à la Division Régionale Honneur.

Composition de l'équipe

La Division Départementale est ouverte aux catégories tirant à la distance de 70m pour les arcs classiques (soit juniors, séniors 1, séniors 2 ainsi que séniors 3 et cadets avec certificats de surclassement) et 50 m pour les arcs à poulies (soit juniors, séniors 1, séniors 2, et séniors 3).

Les équipes sont composées au minimum de 3 et au maximum de 4 archers et ne peuvent pas être mixtes ni en sexe, ni en arme.

Le classement sera établi avec les 3 meilleures marques de l'équipe déposée.

Attribution des points

Le classement final de la Division Départementale se fait sur le cumul des points obtenus lors des différentes étapes inscrites au calendrier.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 30
Points	18	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Départage des équipes

Pour le classement final, le départage se fera sur le plus grand total de points puis, en cas d'égalité, sur la meilleure place obtenue lors des différentes étapes.



DIVISION DÉPARTEMENTALE DE PARIS
Saison 2019

**Formulaire d'inscription à la Division
Départementale de Paris**
(Engagement de l'équipe)

Club ^{(1) (2)} :

Nom du responsable :

Équipe *

Dames

Arc classique

Hommes

Arc à poulies

Composition équipe

Arc Classique : Junior, Sénior 1, Sénior 2

(Cadet, Sénior 3 avec certificat de surclassement)

Arc à poulies : Cadet, Junior, Sénior 1, Sénior 2, Sénior 3

(1) Remplir un formulaire par équipe

(2) Une seule équipe par catégorie d'arme et de sexe

* Cocher la case appropriée

Retourner ce formulaire avant le 31 mars 2019 à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Paris – Tir à l'Arc
Division Départementale
32 rue Rottembourg
75012 PARIS
sport@tiralarc75.fr

Date et visa de réception du comité départemental :



DIVISION DÉPARTEMENTALE DE PARIS
Saison 2019

Feuille de résultats Division Départementale

Club

Équipe

Dames

Arc classique

Hommes

Arc à poulies

Nom	Prénom	Catégorie	Score
Seuls les trois meilleurs scores doivent être totalisés			TOTAL

Tir extérieur 2x50m *

Tir extérieur 2x70m (libre)

Tir extérieur 2x70m *

(*) Concours désignés ligue : championnats départementaux Paris

Date

Lieu du concours

*Visa arbitre
responsable*